

1. PRE-NATIONALE MASCULINE

La Ligue des Alpes organise pour la saison 2008/2009 un championnat de Pré-Nationale Masculine qualificatif pour le championnat de France Nationale 3.

1.1 ■■■■■■■■■■ CLUBS QUALIFIES : 12 clubs (1 poule)

- Les clubs (variable) descendant de Nationale 3.
- Le 1^{er} de chaque poule d'Excellence Masculine
- Les clubs les mieux classés du championnat de Pré-Nationale Masculine de la saison précédente.

1.2 ■■■■■■■■■■ SYSTEME DE L'EPREUVE

- Le championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement de 1 à 12 est établi.
- Le premier de la poule est CHAMPION DES ALPES et accèdera en championnat de France.
- Les 12^{ème} et 11^{ème} de la poule (et plus en fonction des descentes de NM3) descendront en Excellence Masculine.

1.3 ■■■■■■■■■■ ORGANISATION SPORTIVE

- Heure officielle : ➤ le samedi à 20H30
- Règlement officiel FFBB . 10 joueurs
- Dérogation d'horaire :

Lorsqu'un club a une équipe première évoluant en championnat de France Masculin et une équipe réserve en Pré-Nationale Masculine, une dérogation sera accordée pour que l'équipe réserve joue le dimanche après-midi à 13H00, 15H30 ou 17H30 en fonction des disponibilités de gymnase. Cette mesure ne s'applique que lorsque l'équipe évoluant en championnat de France et l'équipe évoluant en Pré-Nationale jouent le même week-end à domicile.

1.4 ■■■■■■■■■■ OBLIGATION D'ENGAGEMENT D'EQUIPE DE JEUNES

- Tout club de Pré-Nationale Masculine devra obligatoirement justifier d'une équipe CADET de niveau départemental, régional ou national.
- A défaut, une pénalité administrative de moins 3 points sera appliquée et l'équipe ne pourra accéder à l'échelon supérieur la saison suivante.

1.5 ■■■■■■■■■■ AUTRES DISPOSITIONS

- La Ligue des Alpes se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du championnat Pré-Nationale Masculine selon les modifications qui peuvent être apportées aux différents championnats fédéraux.
- La participation des équipes réserves dans le championnat Pré-Nationale Masculine est autorisée.

PRE-NATIONALE MASCULINE

N°	PNM	N° du Club
1	GRENOBLE	01 38 029
2	BARBY ST ALBAN	01 73 004
3	BASKET OLYMPIQUE SAVOIE	01 73 001
4	ECHIROLLES	01 38 020
5	UNION CLUBS ANNECIENS	01 74 U98
6	EPAGNY	01 74 008
7	ST MARTIN D'HERES ²	01 38 052
8	ST JEAN DE MUZOLS	01 07 013
9	BOURG LES VALENCE	01 26 007
10	TAIN TOURNON	01 07 036
11	MANTAILLE	01 26 017
12	BC NORD ARDECHE ²	01 07 024

2. EXCELLENCE MASCULINE

La Ligue des Alpes organise pour la saison 2008/2009 un championnat d'Excellence Masculine.

2.1 ■■■■■■ CLUBS QUALIFIES : 20 clubs répartis en 2 poules de 10 clubs

- Les clubs (variable) descendant de la Pré-Nationale Masculine.
- Les 1^{er} et 2^{ème} de chaque poule de Promotion d'Excellence Masculine.
- Les clubs les mieux classés du championnat d'Excellence Masculine de la saison précédente.

2.2 ■■■■■■ SYSTEME DE L'EPREUVE

- Le championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement de 1 à 10 est établi dans chaque poule.
- Le premier de chaque poule accèdera en Pré-Nationale Masculine.
- Une Finale sur terrain désigné par la Commission Sportive aura lieu entre les 1^{ers} de chaque poule pour attribuer le titre de CHAMPION DES ALPES.
- Les 10^{ème} et 9^{ème} de chaque poule (et plus en fonction des descentes de NM3) descendront en Promotion d'Excellence Masculine.

2.3 ■■■■■■ ORGANISATION SPORTIVE

- Heure officielle : ➤ le samedi à 20H30
- Règlement officiel FFBB . 10 joueurs
- Dérogation d'horaire :

Lorsqu'un club a une équipe première évoluant en championnat de France Masculin et une équipe réserve en **Excellence Masculine** région, une dérogation sera accordée pour que l'équipe réserve joue le dimanche après-midi à 13H00, 15H30 ou 17H30 en fonction des disponibilités de gymnase. Cette mesure ne s'applique que lorsque l'équipe évoluant en championnat de France et l'équipe évoluant en Excellence jouent le même week-end à domicile.

2.4 ■■■■■■ OBLIGATION D'ENGAGEMENT D'EQUIPE DE JEUNES

- Tout club d'Excellence Masculine devra obligatoirement justifier d'une équipe CADET ou MINIME de niveau départemental, régional ou national.
- A défaut, une pénalité administrative de moins 3 points sera appliquée et l'équipe ne pourra accéder à l'échelon supérieur la saison suivante.

2.5 ■■■■■■ AUTRES DISPOSITIONS

- La Ligue des Alpes se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du championnat d'Excellence Masculine selon les modifications qui peuvent être apportées aux différents championnats fédéraux.
- La participation des équipes réserves dans le championnat d'Excellence Masculine est autorisée.

EXCELLENCE MASCULINE

Poule A		
N°	EMA	N° du Club
1	ST MARTIN D'HERES ³	01 38 052
2	LA RAVOIRE CHALLES ²	01 73 032
3	THONON	01 74 023
4	BC PORTES DE L'ISERE	01 38 128
5	AIX MAURIENNE	01 73 024
6	CREST SAILLANS	01 26 011
7	ST EGREVE	01 38 065
8	VERNOSC LES ANNONAY	01 07 020
9	CRAN PRINGY	01 74 007
10	SAULCE	01 26 027

Poule B		
N°	EMB	N° du Club
1	DOMENE	01 38 019
2	BASKET VALLONS DE LA TOUR	01 38 114
3	CHARTREUSE BC	01 38 012
4	PORTES LES VALENCE	01 26 024
5	BASKET OLYMPIQUE SAVOIE ²	01 73 001
6	ST VALLIER ³	01 26 056
7	MERCUROL CHANOS	01 26 019
8	ANNEMASSE	01 74 004
9	GONCELIN	01 38 121
10	BC MAURIENNAIS (forfait général)	01 73 014

3. PROMOTION D'EXCELLENCE MASCULINE

La Ligue des Alpes organise pour la saison 2008/2009 un championnat de Promotion d'Excellence Masculine.

3.1 ■■■■■■ CLUBS QUALIFIES : 20 clubs répartis en 2 poules de 10 clubs

- Les clubs (variable) descendants d'Excellence Masculine.
- Le club champion de chaque comité départemental.
- Les clubs vice-champions des comités Isère et Drôme-Ardèche.
- Les clubs les mieux classés du championnat de Promotion d'Excellence Masculine de la saison précédente.

3.2 ■■■■■■ SYSTEME DE L'EPREUVE

- Le championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement de 1 à 10 est établi dans chaque poule.
- Les deux premiers de chaque poule accéderont en Excellence Masculine.
- Une Finale sur terrain désigné par la Commission Sportive aura lieu entre les 1^{ers} de chaque poule pour attribuer le titre de CHAMPION DES ALPES.
- Les 10^{ème} et 9^{ème} et 8^{ème} de chaque poule (et plus en fonction des descentes de NM3) descendront en championnat départemental.

3.3 ■■■■■■ ORGANISATION SPORTIVE

- Heure officielle : ➤ le dimanche à 15H30
- Règlement officiel FFBB . 10 joueurs

3.4 ■■■■■■ OBLIGATION D'ENGAGEMENT D'EQUIPE DE JEUNES

- Tout club de Promotion d'Excellence Masculine devra obligatoirement justifier d'une équipe CADET ou MINIME masculin ou BENJAMIN de niveau départemental, régional ou national.
- A défaut, une pénalité administrative de moins 3 points sera appliquée et l'équipe ne pourra accéder à l'échelon supérieur la saison suivante.

3.5 ■■■■■■ AUTRES DISPOSITIONS

- La Ligue des Alpes se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du championnat de Promotion d'Excellence Masculine selon les modifications qui peuvent être apportées aux différents championnats fédéraux.
- La participation des équipes réserves dans le championnat de Promotion d'Excellence Masculine est autorisée.

PROMOTION D'EXCELLENCE MASCULINE

Poule A		
N°	PEMA	N° du Club
1	COGNIN LA MOTTE	01 73 033
2	TULLINS FURES	01 38 058
3	ECHIROLLES ²	01 38 020
4	MANTAILLE ²	01 26 017
5	ECLASSAN	01 07 007
6	FAVERGES DOLOMIEU	01 38 073
7	PIERRELATTE	0126 023
8	NOVALAISE	01 73 019
9	ST JULIEN EN GENEVOIS	01 74 024
10	RUMILLY	01 74 017

Poule B		
N°	PEMB	N° du Club
1	THÔNES	01 74 031
2	AUBENAS ²	01 07 002
3	ST MARTIN ST MICHEL	01 73 036
4	TAIN TOURNON ²	01 07 036
5	VOREPPE	01 38 063
6	FAVERGES 74	01 74 010
7	SEYSSINET NOYAREY ²	01 38 044
8	MONTMELIAN ²	01 73 011
9	VALENCE CSF	01 26 037
10	AL VOIRON	01 38 061

4. PRE-NATIONALE FEMININE

La Ligue des Alpes organise pour la saison 2008/2009 un championnat Pré-Nationale Féminine qualificatif pour le championnat de France Nationale 3.

4.1 ■■■■■■■■■■ CLUBS QUALIFIES : 12 clubs (1 poule)

- Les clubs (variable) descendant de NF3.
- Le 1^{er} de chaque poule d'Excellence Féminine.
- Les clubs les mieux classés du championnat de Pré-Nationale Féminine de la saison précédente.

4.2 ■■■■■■■■■■ SYSTEME DE L'EPREUVE

- Le championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement de 1 à 12 est établi.
- La première de la poule est CHAMPIONNE DES ALPES et accèdera en championnat de France.
- Les 12^{ème} et 11^{ème} de la poule (et plus en fonction des descentes de NF3) descendront en Excellence Féminine.

4.3 ■■■■■■■■■■ ORGANISATION SPORTIVE

- Heure officielle : ➤ le dimanche à 15H30
- Règlement officiel FFBB . 10 joueuses

4.4 ■■■■■■■■■■ OBLIGATION D'ENGAGEMENT D'EQUIPE DE JEUNES

- Tout club de Pré-Nationale Féminine devra obligatoirement justifier d'une équipe CADETTE ou MINIME Féminine de niveau départemental, régional ou national.
- A défaut, une pénalité administrative de moins 3 points sera appliquée et l'équipe ne pourra accéder à l'échelon supérieur la saison suivante.

4.5 ■■■■■■■■■■ AUTRES DISPOSITIONS

- La Ligue des Alpes se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du Championnat Pré-Nationale Féminine selon les modifications qui peuvent être apportées aux différents Championnats Fédéraux.
- La participation des équipes réserves dans le Championnat Pré-Nationale Féminine est autorisée.

PRE-NATIONALE FEMININE

N°	PNF	N° du Club
1	SEYSSEL	01 74 028
2	EPINOUBE	01 26 013
3	TERRES FROIDES	01 38 027
4	ANNEMASSE	01 74 004
5	BOURG LES VALENCE	01 26 007
6	FRONTONAS CHAMAGNIEU	01 38 077
7	LA RAVOIRE CHALLES	01 73 032
8	BC NORD ARDECHE	01 07 024
9	UNION CLUBS ANNECIENS	01 74 U98
10	BASKET VALLONS DE LA TOUR	01 38 114
11	ST JEAN DE MUZOLS ²	01 07 013
12	LA MURETTE - ST BLAISE	01 38 035

5. EXCELLENCE FEMININE

La Ligue des Alpes organise pour la saison 2008/2009 un championnat d'Excellence Féminine.

5.1 ■■■■■■■■■■ CLUBS QUALIFIES : 24 clubs répartis en 2 poules de 12 clubs

- Les clubs (variable) descendant de Pré-Nationale Féminine.
- Le club champion de chaque comité départemental
- Les clubs vice-champions des comités de Drôme-Ardèche et de d'Isère
- Les clubs les mieux classés du championnat d'Excellence Féminine de la saison précédente

5.2 ■■■■■■■■■■ SYSTEME DE L'EPREUVE

- Le championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement de 1 à 12 est établi dans chaque poule.
- La première de chaque poule accèdera en Pré-Nationale Féminine.
- Une Finale sur terrain désigné par la Commission Sportive aura lieu entre les 1^{ères} de chaque poule pour attribuer le titre de CHAMPIONNE DES ALPES.
- Les 12^{ème}, 11^{ème}, 10^{ème} de chaque poule (et plus en fonction des descentes de NF3) descendront en championnat départemental.

5.3 ■■■■■■■■■■ ORGANISATION SPORTIVE

- Heure officielle : ➤ le dimanche à 15H30
- Règlement officiel FFBB . 10 joueuses

5.4 ■■■■■■■■■■ OBLIGATION D'ENGAGEMENT D'EQUIPE DE JEUNES

- Tout club d'Excellence Féminine devra obligatoirement justifier d'une équipe CADETTE ou MINIME Féminine ou BENJAMINE de niveau départemental, régional ou national.
A défaut, une pénalité administrative de moins 3 points sera appliquée et l'équipe ne pourra accéder à l'échelon supérieur la saison suivante.

5.5 ■■■■■■■■■■ AUTRES DISPOSITIONS

- La Ligue des Alpes se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du championnat d'Excellence Féminine selon les modifications qui peuvent être apportées aux différents championnats fédéraux.
- La participation des équipes réserves dans le championnat d'Excellence Féminine est autorisée.

EXCELLENCE FEMININE

Poule A		
N°	EFA	N° du Club
1	RHODIA CLUB	01 38 037
2	PORTES LES VALENCE	01 26 024
3	HAUTERIVES	01 26 050
4	COGNIN LA MOTTE	01 73 033
5	EYBENS POISAT	01 38 021
6	LE VERSOUD	01 38 060
7	CHOMERAC SAULCE	01 26 U98
8	SASSENAGE	0 138 042
9	ARTAS	01 38 122
10	FAVERGES DOLOMIEU	01 38 073
11	ASA SEYNOD	01 74 018
12	CHAVANAY	01 42 194

Poule B		
N°	EFB	N° du Club
1	ST PIERRE DE BRESSIEUX	01 38 053
2	ANNEYRON	01 26 004
3	TULLINS FURES	01 38 058
4	ANDANCE ANDANCETTE	01 07 001
5	UGAP Bourg de Péage	01 26 005
6	LA VOULTE	01 07 021
7	EPAGNY	01 74 008
8	NIVOLAS VERMELLE	01 38 087
9	BASKET OLYMPIQUE SAVOIE	01 73 001
10	ST EGREVE	01 38 065
11	TAIN TOURNON	01 26 036
12	LAVEYRON ²	01 26 016

6. CADET

Règlement Particulier

La Ligue des Alpes organise pour la saison 2008/2009 un championnat régional Cadet à 2 niveaux.

Une poule Cadet Elite composée de 12 clubs choisis au préalable selon des critères validés par le Comité Directeur.

Une 2^{ème} Division : les engagements sont libres et seront retenus selon leur ordre d'arrivée (cachet de la Poste) et dans la limite du nombre fixé : 24.

CADET ELITE

Si une Union est dans le Championnat Elite, aucun club constituant l'union ne peut accéder au Championnat Elite.

Les équipes 2 sont autorisées (règle du 7 majeur). Au cas où l'équipe 1 ne serait pas retenue en Championnat de France, elle serait engagée en Championnat Elite et l'équipe 2 sera automatiquement reléguée en 2^{ème} division.

Une équipe qui était en Championnat de France Cadet l'année précédente et qui ne serait pas retenue ou qui ne présenterait pas de dossier en Championnat de France sera intégrée en Championnat Elite à condition d'en faire la demande avant le 1^{er} juin.

6.1 ■■■■■■ ORGANISATION SPORTIVE

■ Heure officielle : ➤ le samedi à 18H00

■ Règlement officiel FFBB . 10 joueurs

■ Dérogation d'horaire :

Lorsqu'un club à une équipe première évoluant en Championnat de France Senior Masculin et une équipe Cadet en région, l'horaire sera avancé d'office à 17 h pour l'équipe Cadet. Cette mesure ne s'applique que lorsque l'équipe Cadet évolue en lever de rideau de l'équipe évoluant en Championnat de France.

6.2 ■■■■■■ SYSTEME DE L'EPREUVE

Le championnat se déroule en match aller et retour à l'issue desquels un classement de 1 à 12 est établi.

Les 2 dernières équipes (12^{ème} et 11^{ème}) et plus en fonction des dossiers de Championnat de France seront reléguées en 2^{ème} division.

Une demi-finale sur terrain désigné par la Commission Sportive aura lieu entre les 4 premiers (1 contre 4 et 3 contre 2).

Une finale sur terrain désigné par la Commission Sportive aura lieu entre les 2 premiers pour attribuer le titre de CHAMPION DES ALPES CADET ELITE.

En cas de nécessité de repêchage, il sera fait appel au 1^{er} descendant, au 2^{ème} descendant... à l'exception du 12^{ème} qui est toujours relégué, puis au 2^{ème} dans la poule du Champion de 2^{ème} division puis au 2^{ème} dans la poule du vice-champion de 2^{ème} division...

CADET 2^{ème} DIVISION

Il est possible d'engager 2 équipes d'un même club dans cette catégorie (cf Article 50- règle de personnalisation).

6.1 ■■■■■■ ORGANISATION SPORTIVE

■ Heure officielle : ➤ le samedi à 18H00

■ Règlement officiel FFBB . 10 joueurs

■ Dérogation d'horaire :

Lorsqu'un club à une équipe première évoluant en Championnat de France Senior Masculin et une équipe Cadet en région, l'horaire sera avancé d'office à 17 h pour l'équipe Cadet. Cette mesure ne s'applique que lorsque l'équipe Cadet évolue en lever de rideau de l'équipe évoluant en Championnat de France.

6.2 ■■■■■ ■■■■■ SYSTEME DE L'EPREUVE

Le championnat se déroule en match aller et retour à l'issue desquels un classement de 1 à 12 est établi.
Une demi-finale sur terrain désigné par la Commission Sportive aura lieu entre les 2 premiers des 2 poules (finale croisée).

Les vainqueurs des demi-finales sont qualifiés pour le Championnat Elite la saison suivante et disputent une finale sur terrain désignée par la Commission Sportive pour attribuer le titre de CHAMPION DES ALPES CADET 2^e DIVISION.

CADETS

Elite

N°	Clubs	N° du Club
1	GRENOBLE	01 38 029
2	AIX MAURIENNE	01 73 024
3	BASKET VALLONS LA TOUR	01 38 114
4	THONON	01 74 023
5	ST VALLIER ²	01 26 056
6	BC NORD ARDECHE	01 07 024
7	EPAGNY	01 74 008
8	DOMENE	01 38 019
9	COGNIN LA MOTTE	01 73 032
10	LA RAVOIRE CHALLES	01 73 032
11	MANTAILLE	01 26 017
12	TERRES FROIDES	01 38 027

2 ^{ème} Division		
N°	Poule A	N° du Club
1	MAUVES	01 27 023
2	UN LA TRONCHE EYBENS	01 38 U94
3	SEYSSINET NOYAREY	01 38 044
4	TULLINS FURES	01 38 058
5	AIX MAURIENNE ²	01 73 024
6	BOURG LES VALENCE	01 26 007
7	BC PORTES DE L'ISERE	01 38 128
8	ANNEMASSE	01 74 004
9	ST JULIEN EN GENEVOIS	01 74 024
10	Exempt	

2 ^{ème} Division		
N°	Poule B	N° du Club
1	ST JEAN DE MUZOLS	01 07 013
2	GIERES	01 38 025
3	ST MARTIN D'HERES	01 38 052
4	AL VOIRON	01 38 061
5	BARBY ST ALBAN	01 73 004
6	MONTMELIAN	01 73 011
7	AUBENAS	01 07 002
8	CROLLES	01 38 018
9	CRAN PRINGY	01 74 007
10	TAIN TOURNON	01 07 036

2 ^{ème} Division		
N°	Poule C	N° du Club
1	SAULCE	01 26 027
2	TERRES FROIDES ²	01 38 027
3	GRENOBLE ²	01 38 029
4	VILLE LA GRAND	01 74 027
5	VOREPPE	01 38 063
6	ASA SEYNOD	01 74 018
7	MONTELMAR	01 26 020
8	BASKET OLYMPIQUE SAVOIE	01 73 001
9	ST MARCELLIN	01 38 016
10	UGAP Bourg de Péage	01 26 005

7. CADETTE

La Ligue des Alpes organise pour la saison 2008/2009 un championnat régional Cadette. Ce championnat regroupe les équipes engagées par les clubs et se déroule en 2 phases. Il est possible d'engager 2 équipes d'un même club dans cette catégorie (cf Article 50 – règle personnalisation).

7.1 ■■■■■■ ORGANISATION SPORTIVE

■ **Heure officielle :** ➤ le samedi à 18H00

■ **Règlement officiel FFBB . 10 joueuses**

■ **Dérogation d'horaires :**

Lorsqu'un club a une équipe première évoluant en championnat de France NF 1 ou NF 2 et une équipe Cadette en région, l'horaire sera avancé d'office à 17 h 00 pour l'équipe Cadette. Cette mesure ne s'applique que lorsque l'équipe Cadette évolue en lever de rideau de l'équipe évoluant en championnat de France.

7.2 ■■■■■■ SYSTEME DE L'EPREUVE

■ **1^{ère} phase :**

Les clubs sont répartis en 6 poules de 4 clubs.

La 1^{ère} phase se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement est établi dans chaque poule.

■ **2^{ème} phase :**

Les premières de chaque poule et les 2 meilleures secondes (au point-avrage effectué sur la base des résultats de toutes les rencontres dans leur poule respective) intègrent le championnat de 1^{ère} division comportant 1 poule de 8 clubs.

Les 4 secondes restantes et les 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule intègrent le championnat de 2^{ème} division comportant 2 poules de 8 clubs.

La 2^{ème} phase se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement est établi dans chaque poule.

■ **1^{ère} division :**

La première de la poule est CHAMPIONNE DES ALPES CADETTE 1^{ère} DIVISION

■ **2^{ème} division :**

Une finale sur terrain désigné par la Commission Sportive entre les premières de chaque poule de la 2^{ème} division aura lieu pour attribuer le titre de CHAMPIONNE DES ALPES CADETTE 2^{ème} DIVISION.

CADETTES

Poule A		
N°	CFA	N° du Club
1	BC NORD ARDECHE	01 07 024
2	ST HILAIRE DU ROSIER	01 38 016
3	LA TRONCHE MEYLAN	01 38 057
4	BASKET VALLONS TOUR	01 38 114
5	DIE	01 26 039
6	EPAGNY	01 74 008
7	ASA SEYNOD	01 74 018
8	BC MAURIENNAIS	01 73 014
9	ECHIROLLES	01 38 020
10	Exempt	

Poule B		
N°	CFB	N° du Club
1	EYBENS POISAT	01 38 021
2	GRENOBLE	01 38 029
3	ST MARTIN ST MICHEL	01 73 036
4	CRAN PRINGY	01 74 007
5	EXEMPT	01 38 027
6	FRONTONAS CHAMAGNIEU	01 38 077
7	ANNEMASSE	01 74 004
8	BARBY ST ALBAN	01 73 004
9	EPINOUBE	01 26 013
10	Ent CHOMERAC-SAULCE	01 26 E93

Poule C		
N°	CFC	N° du Club
1	RUMILLY	01 74 017
2	LA RAVOIRE CHALLES	01 73 032
3	THONON	01 74 023
4	ARTAS	01 38 122
5	BASKET OLYMPIQUE SAVOIE	01 73 001
6	Exempt	
7	ST VALLIER	01 26 056
8	CHARTREUSE BC	01 38 012
9	ETOILE VOIRON	01 38 102
10	TERRES FROIDES	01 07 013

8. MINIME MASCULIN

La Ligue des Alpes organise pour la saison 2008/2009 un championnat régional Minime Masculin. Ce championnat regroupe les équipes engagées par les clubs et se déroule en 2 phases. Il est possible d'engager 2 équipes d'un même club dans cette catégorie (cf Article 50 – règle personnalisation).

8.1 ■■■■■■ ORGANISATION SPORTIVE

- Heure officielle : ➤ le dimanche à 10H30
- Règlement officiel FFBB. 10 joueurs

8.2 ■■■■■■ SYSTEME DE L'EPREUVE

- 1^{ère} phase : 18 clubs

Les clubs sont répartis en 3 poules de 6 clubs

La 1^{ère} phase se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement est établi dans chaque poule.

- 2^{ème} phase : 18 clubs

La 2^{ème} phase se déroule en match aller et retour à l'issue desquels un classement est établi dans chaque poule.

- 1^{ère} division :

Les 2 premiers de chaque poule intègrent le championnat de 1^{ère} division comportant 1 poule de 6 clubs.

Le 1^{er} de la poule est CHAMPION DES ALPES MINIME MASCULIN 1^{ère} DIVISION

- 2^{ème} division :

Les 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule intègrent le championnat 2^{ème} division comportant 2 poules de 6 clubs.

Une finale sur terrain désigné pour la Commission Sportive entre les premiers de chaque poule de la 2^{ème} division aura lieu pour attribuer le titre de CHAMPION DES ALPES MINIME MASCULIN 2^{ème} DIVISION.

MINIMES MASCULINS

Poule A			Poule B		
N°	MM1	N° du Club	N°	MM2	N° du Club
1	ST VALLIER	01 26 056	1	GUILHERAND GRANGES	01 07 008
2	Exempt	01 73 033	2	SEYSSINET NOYAREY	01 38 044
3	ST JULIEN EN GENEVOIS	01 74 024	3	ECHIROLLES	01 38 020
4	VALLEE DE L'ARVE	01 74 E74	4	EYBENS POISAT	01 38 021
5	BASKET VALLONS LA TOUR	01 38 114	5	TAIN TOURNON	01 07 036
6	BC PORTES DE L'ISERE	01 38 128	6	EPAGNY	01 74 008
7	GRENOBLE	01 38 029	7	BOURG LES VALENCE	01 26 007
8	ENT SAULCE CREST	01 26 E02	8	Exempt	
9	CHARTREUSE BC	01 38 012	9	THONON	01 74 023
10	ASA SEYNOD	01 74 018	10	ANNEMASSE	01 74 004
11	BC NORD ARDECHE	01 07 024	11	LA RAVOIRE CHALLES	01 73 032
12	Exempt		12	UNION CLUBS ANNECIENS	01 74 U98

9. MINIME FEMININ

La Ligue des Alpes organise pour la saison 2008/2009 un championnat régional Minime Féminin. Ce championnat regroupe les équipes engagées par les clubs. Il est possible d'engager 2 équipes d'un même club dans cette catégorie (cf Article 50 – règle personnalisation).

9.1 ■■■■■■ ■■■■■■ ORGANISATION SPORTIVE

- Heure officielle : ➤ le dimanche à 10H30
- Règlement officiel FFBB . 10 joueuses

9.2 ■■■■■■ ■■■■■■ SYSTEME DE L'EPREUVE

- 1^{ère} phase :

Les clubs sont répartis en 2 poules de 10 clubs.

Le Championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement est établi dans chaque poule.

Une finale sur terrain désigné par la Commission Sportive entre les premières de chaque poule aura lieu pour attribuer le titre de CHAMPIONNE DES ALPES MINIME FEMININ.

MINIMES FEMININES

Poule A			Poule B		
N°	MF1	N° du Club	N°	MF2	N° du Club
1	TULLINS FURES	01 38 058	1	ANNEMASSE	01 74 004
2	UNION CLUBS ANNECIENS	01 74 U98	2	LES AVENIERE AOSTE	01 38 136
3	CHALLES LES EAUX	01 73 018	3	Exempt	
4	RUMILLY	01 74 017	4	THÔNES	01 74 031
5	VERNOSC LES ANNONAY	01 07 020	5	ST MARTIN D'HERES	01 38 052
6	ST JEAN DE MUZOLS	01 07 013	6	CHOMERAC	01 07 005
7	CESSIEU	01 38 054	7	EYBENS POISAT	01 38 021
8	ST EGREVE	01 38 065	8	EPAGNY	01 74 008
9	DIE	01 26 039	9	Exempt	01 07 036
10	Exempt		10	ST VALLIER	01 26 056
11	ST JULIEN EN GENEVOIS	01 74 024	11	DRÔME VERCORS	01 26 E03
12	ETOILE VOIRON	01 38 102	12	COGNIN LA MOTTE (forfait général)	01 73 033

10. BENJAMIN ET BENJAMINE

Règlement particulier

La Ligue des Alpes organise pour la saison 2008/2009 un championnat Benjamin et un championnat Benjamine.

L'engagement des équipes se fait auprès de la Ligue des Alpes à la date fixée par elle.

Une seule équipe par club pour chacun des championnats est autorisée dans cette catégorie.

Le championnat se déroule en 2 phases :

- Phase qualificative
- Championnat Régional

PHASE QUALIFICATIVE

Des plateaux géographiques (départementaux ou bi-départementaux) seront organisés le samedi après-midi par la Ligue jusqu'au 19 octobre afin de qualifier 8 équipes en masculin et 8 équipes en féminin.

Chaque club doit proposer 2 dates parmi les dates proposées.

Dates auxquelles il sera susceptible d'organiser un plateau (triangulaire) et fournir obligatoirement un officiel de table de marque pour chaque match.

Chaque équipe participe à 3 ou 4 plateaux (selon le nombre d'équipes engagées) avec 2 matchs par équipe et par plateau.

Mode d'attribution des points :

- Pour une rencontre gagnée : 2 points
- Pour une rencontre perdue : 1 point

10.1 ■■■■■■ ORGANISATION SPORTIVE

■ Temps de jeu : 4 x 5 minutes décomptées.

■ L'intervalle entre les 2 mi-temps est de 5 minutes. L'intervalle entre les ¼ temps est d'une minute.

■ 1 temps-mort par mi-temps

■ Ballon n°6 - grands panneaux.

■ Nombre de joueurs 10 maxi.

■ 4 fautes par joueur.

■ 4 fautes d'équipe.

■ Défense homme à homme, toute forme de zone est interdite.

■ En cas de surclassement, le surclassement Région est obligatoire.

■ En cas d'égalité, prolongation de 2 mn, reductible si nécessaire.

■ Les arbitres seront désignés par la Ligue.

■ Un forfait de 62 € par plateau sera facturé à chaque club par la Ligue qui se chargera d'indemniser les arbitres.

10.2 ■■■■■■ CLASSEMENT

■ A l'issue de la 1^{ère} phase, un classement comptable est établi.

En cas d'égalité les équipes seront classées en fonction du meilleur point-avantage.

Les 8 meilleures équipes sont qualifiées pour la 2^{ème} phase Ligue, les autres réintègrent leur championnat départemental respectif.

CHAMPIONNAT REGIONAL

Ces équipes disputeront un championnat avec des matchs aller/retour (poule de 8) de mi-novembre à fin avril.

Prêt : il est possible qu'une équipe qualifiée puisse bénéficier du « prêt » de joueurs dans les conditions suivantes :

Le joueur concerné doit être un sélectionné départemental (liste des 15 joueurs arrêtée par chaque comité Départemental).

Il doit aller d'une équipe non qualifiée vers une équipe qualifiée.

La demande de prêt doit être parvenue au Comité Départemental avant la première journée du championnat.

La demande de prêt ne sera validée par la Ligue des Alpes qu'après avoir reçu l'accord du (des) parent(s) du joueur, des 2 clubs et du Comité Départemental.

Le joueur « prêté » ne pourra évoluer que dans l'équipe concernée (1 match par week-end).
Le nombre maximum de joueur « prêtés » sera de 2 par équipe.
Dans tous les cas, le total de l'ensemble des licences M, B, T, Prêt Ligue ne doit pas dépasser 5 sur la feuille de marque.

10.1 ■■■■■ ■■■■■ ORGANISATION SPORTIVE

- Heure officielle : ➤ le samedi à 16 h 30
- Règlement officiel FFBB. 10 joueurs/joueuses
- Temps de jeu : 4 x 8 minutes décomptées (prolongations 3 mn) pour le championnat et 4 x 6 mn décomptés (prolongations 3 mn pour les Finales)
- L'intervalle entre les mi-temps est de 10 minutes. L'intervalle entre les ¼ temps est de 2 minutes
- Ballon n°6 - grands panneaux
- 5 fautes par joueur
- 4 fautes d'équipe
- Défense homme à homme, toute forme de zone est interdite
- Frais d'arbitrage : En cas de désignation, les frais d'arbitrage sont remboursés à part égales par les deux associations sportives avant la rencontre selon le barème établi par le Règlement Financier.

10.2 ■■■■■ ■■■■■ CLASSEMENT

- Le Championnat se déroule en match aller retour à l'issue desquels un classement de 1 à 8 est établi.

10.3 ■■■■■ ■■■■■ FINALE

- Les 4 premiers seront qualifiés pour les ½ Finales et Finales (sur une journée) sur terrain désigné par la Commission Sportive :

- ½ Finale : 1^{er} contre 4^{ème}
2^{ème} contre 3^{ème}
- Finales : des perdants
des gagnants